

# CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

Version 2021.1

Depuis 2006, le Cabinet ONELAW déploie son savoir-faire au service des entreprises dans le domaine juridique et judiciaire en garantissant l'éthique et la performance de ses services. Notre cabinet a su s'adapter constamment aux évolutions des marchés et aux exigences de ses clients. ONELAW s'est donc tourné naturellement vers le développement durable.

Le développement durable ne constitue pas une démarche purement écologique. Il est là pour aider les sociétés à trouver un équilibre entre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il permet aux entreprises d'entreprendre des actions pour le respect de l'environnement sans pour autant agir au détriment de l'économie ni du social.

Aujourd'hui, nous ne pouvons plus agir seul. Nous devons agir localement tout en pensant globalement.

Chaque personne peut aider à bâtir les fondations d'un développement durable, viable et équitable.

ONELAW est donc fier de présenter sa charte environnementale, une étape primordiale pour pouvoir répondre à des enjeux encore plus grands.

## 1. Économiser l'énergie

*Enjeu : Éviter les surconsommations d'énergie*

Moyens :

- Éteindre les lumières pendant la pause déjeuner et avant de partir
- Éteindre les ordinateurs, écrans et imprimantes avant de partir
- Ne pas laisser couler l'eau inutilement
- Maintenir une température constante de 21°C dans les pièces
- Fermer les fenêtres pendant l'utilisation de la climatisation ou du chauffage (sauf ventilation nécessaire dans le cadre des gestes barrières liés à l'épidémie de COVID)
- En été, ouvrir les fenêtres le matin pour faire rentrer l'air frais plutôt qu'utiliser la climatisation. Refermer les fenêtres l'après-midi pour ne pas faire entrer la

chaleur (sauf ventilation nécessaire dans le cadre des gestes barrières liés à l'épidémie de COVID)

- Recyclage des lampes usagées et piles : des bacs de dépôt sont à disposition des membres du cabinet.
- Développement de l'utilisation de lampes nouvelles générations

## **2. Consommer moins de papier**

*Enjeu : Luter à notre échelle contre la déforestation*

Moyens :

- Réduire l'utilisation du fax au profit du mail
- N'imprimer que le strict nécessaire
- Recycler le papier au maximum : jeter les feuilles dans les poubelles cartonnées de recyclage à disposition
- Ne pas hésiter à imprimer le verso des feuilles

## **3. Réduire la consommation de fournitures de bureaux**

*Enjeu : Ne pas gaspiller le matériel*

Moyens :

- Recycler le plus possible les chemises et sous chemises
- Être économe dans l'utilisation des stylos, marqueurs, agrafes et autres consommables
- Ne pas jeter inutilement les fournitures

## **4. Réduire les transports**

*Enjeu : lutter contre la pollution*

Moyens :

- Utiliser au maximum les transports en commun pour les déplacements professionnels
- Grouper les enlèvements de colis auprès d'un même transporteur
- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts lorsque les équipements recherchés sont disponibles localement

## 5. Privilégier le développement durable

*Enjeu : assurer la pérennité des générations futures*

Moyens :

- Favoriser la coopération avec des partenaires éco-responsables
- Recycler
- Promouvoir l'innovation, la biodiversité, la préservation des ressources et la cohésion sociale
- Agir par des actions concrètes dans les domaines de la Santé et de l'Environnement

L'environnement ne nous appartient pas, il nous a été prêté : à nous de le respecter.

Des gestes simples à appliquer chez ONELAW mais aussi chez vous.

C'est à nous tous de montrer l'exemple et d'agir ensemble pour respecter cette charte.

## 6. Entrée en vigueur

La présente charte éthique et déontologique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Fait à LYON

Le 20 NOVEMBRE 2020

L'employeur (signature) : Gabriel Rigal, associé gérant

